

L'apprentissage de la langue



Dessin de Warren

Édito

Emmanuel Macron souhaite refonder la politique d'intégration et pour lui, l'accent doit être mis sur l'apprentissage du français. Cela semble une évidence : on ne peut imaginer pouvoir s'intégrer en France sans parler la langue !

Jusqu'à maintenant, l'intégration a été le parent pauvre de nos politiques publiques et la politique linguistique est décriée de tous bords. Comme souvent, il y a un manque de moyens. En France, on consacre 50 millions d'euros par an aux cours d'intégration (dont 30 millions pour les cours de langue) contre 200 millions d'euros en Allemagne où les formations linguistiques offertes sont jusqu'à cinq fois plus longues. Ensuite, il y a un problème de méthode : les cours actuellement proposés ne visent qu'un niveau de base et ne sont pas adaptés aux profils hétérogènes des primo-arrivants.

Enfin, on refuse de penser l'inclusion comme un parcours global, qui doit être enclenché le plus tôt possible. Le temps de la demande d'asile doit aussi être mis à profit pour apprendre le français : un nombre croissant de personnes

obtient une protection internationale, on attend d'eux qu'ils soient autonomes et s'intègrent rapidement sur le marché du travail, mais sans leur donner les clés pour le faire !

Le député Aurélien Taché va bientôt rendre au Premier ministre son rapport sur une réforme de la politique d'intégration française. Il a déjà annoncé qu'il préconisait de lier apprentissage de la langue et formation professionnelle. Cette approche transversale est mise en œuvre dans certains projets pilotes, avec succès. C'est une piste intéressante, qui doit être pilotée par l'État, de manière cohérente, entre les différents acteurs concernés.

Au final, ne pas investir dans l'apprentissage de langue, c'est compromettre l'adhésion à nos valeurs, la création de lien social et la participation des réfugiés à notre économie, notre culture. Et donc l'inclusion dans notre société.

Pierre HENRY

Directeur général de France terre d'asile

Sommaire

p2 _Asile/Intégration...

Les réfugiés et l'apprentissage de la langue en France

p4 _Zoom sur...

Les pratiques européennes d'apprentissage de la langue

p5 _La parole à...

Christian Robin, Français Langue d'Accueil (F.L.A.)

p6 _Intégration...

Dynamiser l'apprentissage du français

p8 _Les actualités juridiques et sociales

Les réfugiés et l'apprentissage de la langue en France : enjeux et évolutions

L'enjeu de l'apprentissage de la langue est devenu une préoccupation centrale pour les acteurs impliqués dans la politique d'intégration des réfugiés en France.

Le profil des réfugiés a évolué de manière significative ces dernières années en France. Dans le passé les flux de réfugiés ont été caractérisés par deux profils dominants : les francophones peu scolarisés et les non-francophones plutôt scolarisés. À l'heure actuelle, la France accueille davantage de réfugiés non-francophones peu ou pas scolarisés¹. La présence de ce nouveau public a créé de nouveaux besoins, ce qui nécessite de nouvelles politiques publiques adaptées.

Il y a généralement consensus sur le rôle clé de la maîtrise de la langue dans le processus d'intégration : elle est nécessaire pour établir des relations avec la population locale, pour favoriser un accès rapide au marché du travail ou pour trouver un logement ; en somme, pour créer du lien social et être autonome². Un faible niveau de français à l'écrit comme à l'oral peut freiner l'inclusion sociale en empêchant les réfugiés de bénéficier pleinement de leurs droits inscrits dans le droit commun. La maîtrise de la langue se révèle ainsi fortement liée aux autres domaines de l'intégration (emploi, logement, citoyenneté...), ce qui à son tour souligne la nécessité de développer une approche globale des politiques visant l'intégration des réfugiés.

Les réfugiés : un groupe spécifique d'apprenants ?

Alors que cette problématique touche tous les migrants, les réfugiés semblent rencontrer des difficultés particulières. De nombreuses études ont montré qu'en moyenne, les réfugiés sont moins compétents dans la langue du pays d'accueil que d'autres catégories de migrants³. Il est frappant de constater que seulement un réfugié sur deux ayant plus de dix ans de résidence dans l'Union européenne (UE) a acquis une connaissance avancée de la langue du pays d'accueil, alors que la proportion est de 69 % parmi les migrants non-ressortissants de l'UE ayant une longue durée de séjour⁴. Cela soulève la question d'un besoin éventuel d'élaborer des formations d'apprentissage de la langue visant les réfugiés comme groupe spécifique d'apprenants.

Un dispositif d'intégration renforcé de pas en pas

Les politiques d'intégration en France reposent principalement sur le droit commun : les réfugiés ont donc accès aux mesures de soutien offertes par

les institutions publiques à toute la population immigrante et il existe peu de dispositifs d'apprentissage spécifiques pour les réfugiés. En effet, aucun dispositif d'accueil et de formation spécifique des étrangers primo-arrivants (incluant donc les réfugiés) n'existait en France avant 2003 et la création du contrat d'accueil et d'intégration (CAI). Le CAI a d'abord fait l'objet d'une expérimentation puis a été intégré dans la loi française en 2005. Au départ, le contrat était proposé sur une base volontaire pour les personnes qui venaient de s'installer en France pour une durée d'au moins un an, mais à partir du 1^{er} janvier 2007 la signature du contrat a été rendue obligatoire. Même si les réfugiés ne sont pas sanctionnés en cas de non signature du contrat, ils sont fortement encouragés à bénéficier du dispositif.

La loi du 7 mars 2016 relative aux droits des étrangers a remplacé le CAI par le Contrat d'intégration républicaine (CIR) qui est donc devenu le socle de la politique d'intégration en France aujourd'hui. Ce « contrat » est signé par tous les étrangers primo-arrivants, y compris les réfugiés, admis pour la première fois au séjour en France et qui souhaitent s'y installer durablement. Il se compose d'une formation linguistique et d'une formation civique organisée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii). Malgré une légère évolution budgétaire de 2016 à 2017, selon un rapport parlementaire, la réforme amenée par la loi du 7 mars 2016 n'a pas assuré une politique d'intégration satisfaisante en matière d'apprentissage de la langue⁵.

¹ Ofpra, *Rapports d'activité*, 2000-2016.

² Mallovs, David. « Language issues in migration and integration: perspectives from teachers and learners », British Council, 2014; Conseil de l'Europe, *Apprentissage des langues dans le contexte de la migration et de l'intégration* – Enjeux et options pour les apprenants adultes, 2008.

³ Van Tubergen, Frank and Matthijs Kalmijn. 2005. "Destination-Language Proficiency in Cross-National Perspective: A Study of Immigrant Groups in Nine Western Countries." *American Journal of Sociology* 110(5):1412-57.

⁴ Baubock, Rainer and Tripkovic, Milena. *The Integration of Migrants and Refugees. An EU forum on migration, citizenship and democracy*. Robert Schuman Centre for Advanced Studies, European University Institute, 2017, p 15.

⁵ Roger Karoutchi, *Rapport d'information fait au nom de la commission des finances sur la mise en œuvre de la réforme de la formation linguistique et civique des étrangers primo-arrivants*, Sénat, 19 juillet 2017, n°660.



© Sonia Keritidou

Une offre linguistique inadaptée aux besoins

Les formations linguistiques dans le cadre du CIR visent l'acquisition d'un niveau de français au moins équivalent au niveau A1 du cadre européen, un niveau légèrement plus élevé qu'auparavant⁶ mais ne permettant pas de véritablement favoriser l'intégration sociale et professionnelle des réfugiés. Si le réfugié a un niveau infra A1, il lui est prescrit un parcours linguistique obligatoire parmi trois parcours (soit 50, 100 ou 200 + 40 heures). Avec l'introduction du CIR, le nombre maximal d'heures pouvant être prescrites a donc été réduit à 200 (+ 40) heures, alors qu'il était de 400 heures auparavant.

Même si le niveau A1 reste peu exigeant il n'est acquis que par la moitié des personnes à la fin de la formation⁷. D'ailleurs, si on examine de près les notes des trois parcours de formation, nous voyons que la part des personnes atteignant le niveau A1 diminue fortement avec la durée de la formation⁸.

⁶ Selon le cadre européen de référence pour les langues, la personne peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets.

⁷ Roger Karoutchi, *opus cite*.

⁸ Le taux de réussite passe de 80 % pour le parcours de 50 heures à 44 % pour celui de 200 heures, Roger Karoutchi, *opus cite*.

⁹ Gouvernement, *Garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires*, [Dossier de presse](#), juillet 2017.

Ainsi, les parcours les plus intensifs destinés aux personnes ne maîtrisant pas bien la langue sont les moins efficaces. Cela suggère la nécessité d'un parcours renforcé et adapté, qui prend en compte notamment les besoins des populations les plus vulnérables.

Au-delà du CIR, la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers a introduit un parcours volontaire et complémentaire de formation linguistique pour les personnes ayant accompli le premier parcours avec le niveau A1 validé afin d'amener les bénéficiaires au niveau A2 pour la carte de résident (100 heures), et au niveau B1, pour l'accès à la nationalité française (50 heures).

La composition et l'organisation de la formation linguistique dans le cadre du CIR font régulièrement l'objet de critiques aussi bien du côté institutionnel qu'associatif. Les classes sont généralement larges et composées de profils très hétérogènes. En effet, un problème majeur réside dans l'absence de niveau au sein de ces cours. Par exemple, les personnes diplômées peuvent se retrouver dans le même cours que les analphabètes, ce qui peut freiner les progrès de certains et marginaliser les autres. La problématique spécifique des analphabètes, dont le nombre a augmenté, particulièrement en Île-de-France, fait l'objet de nombreux débats dans le cadre des réformes prévues pour 2018.

En termes de pédagogie, l'Ofii a exprimé une préférence pour les prestataires

proposant des cours condensés et intensifs, c'est-à-dire de plus de 30 heures par semaine. Ce format n'est pas considéré comme propice à l'apprentissage d'une langue selon certains linguistes. Par ailleurs, il n'existe pas de flexibilité en termes d'organisation, notamment pour les personnes qui travaillent en journée ou bien pour les personnes seules avec des enfants à charge.

Au-delà des cours dispensés par l'Ofii, le paysage est en pleine évolution. Depuis 2015, il existe davantage de financements visant à augmenter l'offre et dynamiser l'apprentissage de la langue pour les réfugiés, même si pour le moment ces initiatives se développent surtout à un stade expérimental. Par ailleurs, depuis le début de son mandat, le gouvernement d'Édouard Philippe a déclaré que l'une de ses priorités en matière migratoire est d'accroître le dynamisme et les moyens alloués à la politique d'intégration des réfugiés. Cette volonté a été détaillée dans le « Plan migrant », annoncé en juillet 2017⁹. De même, fin 2017, le député de la République en Marche, Aurélien Taché, a été missionné pour conduire une consultation autour des réorientations nécessaires de la politique d'intégration, l'apprentissage du français étant considéré comme central. Cette question devrait également faire partie du projet de loi visant à reformer la politique d'asile et d'immigration dont l'adoption est prévue au premier semestre 2018. ■

Zoom sur ... Les pratiques européennes d'apprentissage de la langue

Véritable enjeu des politiques publiques d'intégration, la formation linguistique est abordée de manière hétérogène à travers l'Europe.

La majorité des États européens ont développé des programmes d'intégration linguistique pour les réfugiés qui sont pour la plupart financés par les pouvoirs publics. Quand ce n'est pas le cas, les réfugiés doivent payer eux-mêmes. Ainsi, aux Pays-Bas, une agence étatique accorde un prêt sur 5 ans aux réfugiés pour s'inscrire en cours de langue dans une école agréée. Ces cours sont très souvent obligatoires, le manque d'implication pour apprendre la langue pouvant entraîner une perte des droits sociaux ou du droit de séjour. La durée des cours peut fortement varier selon les pays, allant de 400 heures maximales en Slovaquie à 3 000 heures en Norvège.

Une formation linguistique dès la demande d'asile

La question de la temporalité des cours de langues fait débat en France. En Europe, des États ont choisi de proposer une formation dès la demande d'asile, pour tous, ou seulement certaines catégories. L'Allemagne a ainsi fait le choix d'ouvrir le parcours linguistique prévu par les pouvoirs publics dès le dépôt de la demande aux personnes de pays obtenant majoritairement une protection, tels les ressortissants syriens, irakiens ou encore somaliens. Les Afghans, deuxième nationalité à demander l'asile dans le pays en 2016, en sont pour leur part exclus. D'autres pays, comme la Belgique ou la Suisse prévoient une formation de base pour les résidents des centres d'accueil. En Italie, les demandeurs d'asile peuvent également demander une aide à l'intégration personnalisée incluant des cours de langue¹⁰. En pratique, l'accès à la formation reste difficile : en 2016, en Allemagne, sur 534 648 personnes autorisées à suivre les cours, on compte seulement 339 578 nouveaux participants. Faute de places disponibles, les délais avant de pouvoir commencer les cours sont souvent longs¹¹.

Des cours adaptés aux profils des apprenants

Selon le niveau d'instruction ou la situation familiale des réfugiés, leurs besoins en matière de formation peuvent varier. Certains pays tentent d'adapter leur offre aux différents profils, comme les pays scandinaves qui ajustent la durée de formation en fonction des besoins. Ceux-ci prévoient en général des programmes d'intégration de deux ou trois ans qui peuvent être complétés par des cours de langue supplémentaires : au Danemark, le programme peut être étendu à une durée de cinq ans maximum. De plus, la formation peut être organisée en modules selon les niveaux de progression: ainsi en Norvège,

trois modules sont prévus dont l'un pour les personnes ayant déjà un haut niveau d'instruction et l'autre pour ceux qui n'ont jamais été scolarisés.

Vers une approche pratique et des cours liés à la formation professionnelle

Plusieurs États européens se sont orientés vers des méthodes d'apprentissage axées sur la pratique. Les cours visent ainsi à apprendre le vocabulaire lié à diverses situations de la vie courante, ce qui passe notamment par des simulations d'entretien d'embauche, de recherche d'emploi ou encore d'achats au supermarché. Cette approche, retenue notamment par l'Allemagne, part du constat qu'il est plus facile d'apprendre une langue lorsque cela poursuit des objectifs précis d'insertion professionnelle ou sociale. Une autre pratique, mise en œuvre surtout dans les pays scandinaves consiste à lier formation linguistique et professionnelle. Dans le cadre du « Programme d'intégration accélérée », la Suède, après évaluation de ses compétences universitaires et professionnelles, oriente le réfugié vers un programme passerelle intégrant une formation linguistique professionnelle et pouvant donner lieu à la délivrance d'un diplôme. Ces cours peuvent même être organisés par l'employeur directement sur le lieu de travail.

Cette approche se retrouve au niveau du Conseil de l'Europe dans son projet sur l'intégration linguistique des migrants adultes (ILMA). Il a en effet mis en place une « boîte à outils » en sept langues à destination des organisations qui procèdent à l'accompagnement linguistique des réfugiés. Composée d'une cinquantaine de modules, elle aide à évaluer les besoins des réfugiés, à prendre en compte l'interculturalité et à envisager diverses situations de la vie courante.

Si personne ne nie l'importance de la maîtrise de la langue en matière d'intégration, les pratiques en Europe sont variées et les défis, comme l'accès du plus grand nombre et le taux de réussite des formations, persistent. Malgré l'importance des contextes nationaux spécifiques, la France ne gagnerait-elle pas à s'inspirer de certaines pratiques mises en œuvre chez ses voisins ? ■

Comparaison de l'offre linguistique dans 6 pays européens

▼ Cours financés par les pouvoirs publics ▼ Cours obligatoires ▼ Durée maximale

Allemagne	Oui	Oui	1 200 heures (pour les personnes analphabètes)
Belgique	Oui	Non	600 heures
Finlande	Oui	Oui	Environ 2 100 heures
France	Oui	Oui	240 heures
Pays-Bas	Non (système de prêts par le gouvernement)	Oui	5 ans de droits
Suède	Oui	Oui	Pas de durée maximale

¹⁰ OCDE, *Les clés de l'intégration. Les réfugiés et autres groupes nécessitant une protection*, 2016, p. 15.

¹¹ S. HOPPNER, « Life as a newcomer : German language », *Deutsche Welle*, 10 juin 2017.

La parole à Christian Robin



Christian Robin,
Français Langue
d'Accueil (F.L.A.)

Français Langue d'Accueil émane de l'initiative de citoyens bénévoles, en 2008, qui se sont organisés en association en 2010 afin de mettre en place des ateliers de français avec les demandeurs d'asile et les réfugiés. L'association s'est beaucoup développée depuis, menant plusieurs activités en lien avec l'apprentissage de la langue. Elle a ainsi reçu plus de 1 000 participants l'année dernière.

Quelle est l'approche pédagogique retenue pour les ateliers de français ?

Le cadre de l'association s'articule autour de deux points : « accueillir et transmettre ». Le programme de français est semi-intensif, avec 9 heures de cours par semaine, ce qui est le minimum pour obtenir une avancée. Les 17 ateliers de français sont répartis en groupes de niveau qui incluent une distinction entre les personnes scolarisées et peu scolarisées. Il y a une énorme différence d'apprentissage entre les deux. Pour quelqu'un qui a été peu scolarisé, l'écrit pose des difficultés alors qu'il peut y avoir des progrès rapides à l'oral. Pour ce niveau, on cherche donc à systématiser une méthode pédagogique, où on commence les ateliers par une partie à l'oral debout, avant de passer à la table et à l'écrit. C'est tout à fait volontairement que nous parlons d'ateliers et pas de cours tout d'abord parce que nous ne sommes pas un établissement d'enseignement, mais aussi parce que nous nous adressons à des adultes. Cela permet d'éviter la tentation pour les bénévoles de s'adresser à eux comme s'ils étaient des enfants.

Enseigner à des demandeurs d'asile et des réfugiés présente-t-il des spécificités ?

La vie de nos participants est rythmée par la procédure administrative et la prise de décisions parfois vitales. Donc, l'apprentissage n'est vraiment pas linéaire. On s'est donc aperçu que la régularité est essentielle : il faut mettre en place le cadre le plus fixe et sécurisant possible alors même qu'on s'adresse au public le plus « flottant » possible. Cela demande également un équilibre entre bienveillance et exigence. On exige la même chose que pour d'autres publics : des ateliers à

heures fixes et sans absence de la part des bénévoles, une certaine ponctualité des participants. C'est une manière de ne pas être en surplomb par rapport aux réfugiés, de les respecter en tant que personnes comme les autres avec leur agenda, leur organisation. Mais, il y a des moments où il faut adapter le rythme de l'atelier et de l'apprentissage à l'état du participant, par exemple quand il perd complètement pied face aux délais d'attente très longs, les difficultés d'hébergement, etc.


Comment s'articulent les trois types d'activités que vous proposez : ateliers de langue, ateliers socioculturels et insertion professionnelle ?

La porte d'entrée ce sont les ateliers de français. L'inscription se fait uniquement par ce biais. Nous avons pensé très tôt à l'insertion professionnelle, avec des ateliers compétences clés, des activités liées à la recherche d'emploi, au français professionnel et écrit, à l'informatique et des cours de mathématiques. En 2013, on a commencé à concevoir les ateliers socioculturels comme quelque chose de spécifique. Il y a un aspect très important pour nous : c'est que les demandeurs d'asile soient visibles et rencontrent d'autres personnes, pour qu'ils ne se retrouvent pas dans un cocon bien fermé. On a commencé il y a un an un atelier chorale avec les étudiants de l'école des Mines, où sont mêlées des chansons françaises et des chansons des pays concernés. L'idée est aussi que des pratiques comme le théâtre sont utiles pour le français. Les personnes travaillent sur le corps, ce qui permet aussi de prononcer, de s'appropriier la langue. Mais le danger dans ces types d'activités c'est de faire de l'occupationnel. Le lien avec le français, c'est notre grande préoccupation parce que la tendance naturelle est que cela se dilue. Pour une visite au musée, il y a une préparation avant et un travail après la visite. L'atelier journal consiste à écrire des articles, faire un petit reportage donc un travail sur le français. Pour animer ces ateliers, on fait appel à des gens qui ont des compétences précises, des professionnels. Un autre défi est que les pratiques culturelles en général tendent à être cumulatives et élitistes, et cela se produit aussi pour les ateliers socioculturels. L'année dernière une vingtaine de personnes ont représenté 40 % de la fréquentation. Donc un de nos objectifs, c'est de faire en sorte qu'il y ait plus de personnes qui puissent participer et plus souvent. ■

Dynamiser l'apprentissage du français

Face au défi de l'apprentissage du français pour les réfugiés, de nombreux acteurs développent des solutions innovantes.



 Des réfugiés dans la pièce de théâtre *Les Protégés* à Vienne, Autriche, en 2015

© UNHCR/Mark Henley

S'il règne un large consensus sur le fait qu'apprendre le français aux personnes réfugiées est essentiel, la manière de le faire est plus problématique. L'offre publique linguistique actuelle est largement critiquée et n'est pas suffisante pour répondre aux besoins (voir article p. 2-3). Elle nécessite d'être repensée, réinventée. Mais comment proposer une offre adaptée à la situation et aux exigences de l'intégration ?

Sur le terrain, des acteurs variés cherchent des solutions innovantes pour répondre à cet impératif de l'apprentissage de la langue. Parmi les différentes pistes explorées, trois ont retenu particulièrement notre attention : les nouvelles technologies, le métier et le jeu.

L'outil numérique pour apprendre

La première méthode repose sur un changement d'outil : mettre au cœur de l'apprentissage du français l'outil numérique pour atteindre le public connecté des réfugiés. Le constat initial est simple : une grande partie des réfugiés qui arrivent en Europe et à fortiori en France, possèdent un smartphone et savent se servir des ressources numériques. Nous sommes à l'heure du migrant connecté, comme le remarque Claude Springer, professeur au laboratoire Parole et Langue de l'université d'Aix-en-Provence¹². Les possibilités qu'offre ce nouvel outil n'ont pas échappé aux professionnels de l'apprentissage et de

nombreuses initiatives et méthodes ont émergé. La Commission européenne a financé une étude sur les opportunités d'apprentissage gratuites en ligne pour les réfugiés et les migrants, qui recense les différentes méthodes ayant recours à l'outil technologique et évalue sa pertinence dans l'apprentissage des langues pour les migrants¹³. Ce support numérique peut se décliner de diverses manières. Il peut être uniquement un outil d'appoint, de support dans la vie de tous les jours, comme le *Refugee Phrasebook*¹⁴, ce dictionnaire portable créé en Allemagne. Il aide aussi à orienter plus rapidement et plus efficacement les personnes vers les offres linguistiques qui leur correspondent. À Paris, l'application *Comprendre pour Apprendre* (CAP)¹⁵ permet en quelques clics d'évaluer ses besoins et de trouver un cours disponible.

¹² Claude Springer, « Migrants connectés, intégration sociale et apprentissage/certification en langue » : prendre en compte la nouvelle donne numérique », *L'intégration linguistique des adultes : quelques enseignements de la recherche*, De Gruyter Mouton Open, 2017.

¹³ Commission européenne, « *Free Digital Learning Opportunities for Migrants and Refugees. An Analysis of Current Initiatives and Recommendations for their Further Use* », Policy report-JRS Science, 2017, dans le cadre du projet MOOCS4inclusion.

¹⁴ <https://www.refugeephrasebook.de/>

¹⁵ <http://www.cpafrance.fr/>

Il peut aussi donner naissance à une méthode complète d'apprentissage à l'image des *Massive Open Online Course* (MOOC). Ceux-ci présentent l'avantage de rendre l'apprentissage plus autonome, plus personnalisé mais aussi constant : les vidéos, les exercices peuvent se faire à toute heure et en tout lieu, seul ou accompagné. Les MOOC sont souvent disponibles en plusieurs langues, sont faits de manière à être interactifs et en prise avec le réel¹⁶. Si l'outil numérique permet d'élargir l'offre linguistique et de proposer des solutions valables, il présente aussi certaines limites. En effet il met à l'écart ceux qui ne possèdent pas ou ne maîtrisent pas cet outil et il dépend largement d'un accès à internet. De plus, ces méthodes reposent principalement sur l'écoute ou l'écrit et pas sur la pratique de la langue.

Apprendre une langue en apprenant un métier

La deuxième méthode cherche à intégrer l'apprentissage du français à l'apprentissage d'un métier. En effet, une étude de 2016 de l'Insee montre que l'obtention d'un travail pour les primo-arrivants est largement corrélée à la maîtrise de la langue française¹⁷. Dans ce contexte, les organismes professionnels ont fait le pari que l'apprentissage du français serait plus rapide et plus efficace s'il faisait partie d'un objectif plus large, celui de se former à un métier. Les réfugiés qui souhaitent s'insérer dans la société ont besoin d'un français « appliqué », d'un français professionnel et professionnalisant. Ainsi différents programmes se sont créés, comportant ces deux apprentissages, avec des cours de français liés à la pratique du métier. Le programme *Hope* (hébergement orientation parcours vers l'emploi) de l'Afpa est construit en deux temps : une première session d'apprentissage de la langue avec 400h de français à visée professionnelle, couplée à une découverte des métiers ; ensuite l'apprentissage d'un métier parmi les 5 branches proposées, période durant laquelle le réfugié est en apprentissage dans une entreprise et approfondit sa connaissance du français en lien avec le milieu dans lequel il évolue. Ce programme, qui a été ouvert pour 1 000 personnes en mai 2017, prend la suite d'une expérience pilote réalisée dans les Hauts-de-France. Cette première formation avait apporté des résultats satisfaisants en termes d'insertion professionnelle avec notamment 53 emplois trouvés sur 79 participants¹⁸. Dans la même veine,

le programme *Refugeek*¹⁹ a opté pour une autre organisation, en mêlant cours de langue et cours de code dans la même semaine, au sein des mêmes locaux. Légèrement différente mais toujours dans l'idée d'enseigner un français « appliqué » au monde du travail, l'initiative de *Kodiko*²⁰ cherche à transmettre les codes culturels et professionnels pour préparer les réfugiés à chercher un emploi. Si l'initiative ne comprend pas d'apprentissage formel du français, elle repose sur le dialogue entre un réfugié et un salarié volontaire, qui constituent alors un binôme pour un minimum de six mois. L'art de communiquer, de s'exprimer, la maîtrise des codes et des subtilités langagières sont essentiels pour s'intégrer dans le monde professionnel selon *Kodiko*. Dans cette méthode, la langue française apparaît comme un outil pour s'insérer professionnellement, elle n'est pas apprise en tant qu'elle-même mais plus dans un projet de vie plus large et englobant et donc aussi de manière plus pragmatique et personnelle.

Le français ludique et divertissant

Enfin, l'univers du jeu et du ludique est de plus en plus utilisé. Apprendre en se divertissant est le credo de ces initiatives. C'est donc hors du cadre formel, où on évalue et on note, que se place cette méthode. Elle ne s'adresse pas qu'aux plus jeunes, mais à tout public. L'idée est de proposer des activités à travers lesquelles une pratique autre du français peut être aussi envisagée. L'association *Français langue d'accueil* a ainsi mis en place des ateliers culturels, comme des sorties au musée, la création de vidéos, l'écriture d'un journal (voir « La parole à... » p.5). Ces ateliers ouvrent de nouvelles perspectives en termes d'échange, de partage mais plus pragmatiquement aussi de vocabulaire. La pratique théâtrale est un outil auquel les associations ont souvent recours. Ses vertus pédagogiques sont reconnues²¹, et il a suscité un vif intérêt au niveau européen avec la méthode *Glottodrama*²². Financée par l'Union européenne et dirigée par un laboratoire de recherche italien, elle a ainsi fait ses preuves en conjuguant didactique des langues et techniques théâtrales pour améliorer sensiblement la manière de s'exprimer et la maîtrise du vocabulaire. En France, l'association *Langues plurielles*²³ l'a mise en place. Le ludique passe aussi par le fait de créer des espaces plus informels où les réfugiés peuvent prendre la parole dans un cadre serein

et sécurisé. Les bibliothèques jouent aussi ce rôle, en instaurant des ateliers de conversation, comme les « *blabla lunchs* » de la médiathèque Françoise Sagan mis en place en 2016 ou *les ateliers de la Bibliothèque publique d'information (BPI)*. La conversation se veut libre, le but est de créer un dialogue entre les différents publics qui viennent fréquenter la bibliothèque. À partir de visuels, de court métrage, de petits jeux ou des questions des participants, les bibliothécaires animent le débat et poussent chaque membre à s'exprimer. Cette méthode prise seule présente néanmoins une limite : elle peut souffrir de son caractère trop informel et rendre l'attention plus diffuse, l'apprentissage plus superficiel et moins profitable pour les participants.

Les méthodes présentées ne s'excluent pas mais se complètent et s'enrichissent. Il n'y a pas de solution miracle en termes d'apprentissage, surtout face à un public aussi hétérogène que celui des réfugiés. Cependant le dénominateur commun de ces tentatives semble être de faire du réfugié un acteur de son apprentissage au sein d'une société qui s'engage auprès de cette population, en application du principe que l'intégration est un processus à double sens. ■

¹⁶ En France, l'Agence pour la formation professionnelle des adultes (Afpa) a créé un MOOC Français langue étrangère, spécialement conçu pour un public de réfugiés, disponible en 4 langues. L'objectif est de parvenir au niveau A1 en 6 semaines avec 30h de cours disponibles.

¹⁷ Nagui Bechichi, Gérard Bouvier, Yaël Brinbaum et Jérôme Lè, *Dossier- Maîtrise de la langue et emploi des immigrés : quel lien ?*, INSEE référence, édition 2016

¹⁸ <https://www.afpa.fr/actualites/programme-pilot-79-refugies-diplomes>

¹⁹ <https://simplon.co/refugeeks-fr/>

²⁰ <http://www.kodiko.fr/>

²¹ Prisca Schmidt, « Le théâtre comme art dans l'apprentissage de la langue », *SPIRALE- revue de recherche en éducation*, n°38, 2006

²² <https://glottodrama.fr/>

²³ <https://langues-plurielles.fr/index.php/nos-projets/glottodrama>

Les actualités juridiques et sociales

Protection subsidiaire pour les personnes devant passer par des zones de violence pour rejoindre leur région d'origine

Dans un [arrêt](#) du 16 octobre 2017 (n° 401585), le Conseil d'État rappelle que la protection subsidiaire ne bénéficie pas uniquement aux personnes venant d'une région où il existe un degré de violence généralisée résultant d'un conflit armé tel que la présence d'un civil sur ce territoire l'expose à des risques sérieux pour sa vie ou sécurité. Elle doit aussi être accordée aux personnes qui pour rejoindre leur région d'origine, sont nécessairement contraintes de traverser une telle zone et dont ce seul passage, même temporaire, les expose à des menaces.

Adoption d'une loi permettant la rétention des demandeurs d'asile sous « Dublin »

L'Assemblée nationale a adopté le 7 décembre une loi élargissant les motifs de rétention des demandeurs d'asile. Le texte [revient](#) sur la définition du « risque non négligeable de fuite », condition nécessaire pour placer une personne en rétention en attendant son transfert vers un autre pays européen selon le Règlement Dublin. Il définit ainsi onze cas, comme la situation où le demandeur d'asile a été débouté de sa demande dans l'Etat responsable, ou s'il s'est soustrait à

l'exécution d'une précédente mesure d'éloignement. La loi autorise aussi à placer en rétention les personnes dès le début de la procédure, avant même l'autorisation de transfert par l'autre État membre. Le Défenseur des droits, Jacques Toubon, a [exprimé](#) son inquiétude, considérant que la loi est « un tournant politique déplorable en termes de respect des droits ».

Début de la réinstallation en France de réfugiés depuis la Libye, le Tchad et le Niger

Suite aux révélations sur les abus subis par les migrants, la France s'est engagée à accueillir les premières personnes identifiées comme réfugiés et évacuées par le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) des centres de détention libyens vers le Niger. Lors d'une mission à Niamey, l'Ofpra a ainsi identifié 25 personnes d'origine érythréenne, éthiopienne et soudanaise qui sont arrivées en France le 19 décembre. Dans le même temps, trente personnes ont été acheminées depuis le Tchad dans le cadre de l'engagement de la France à réinstaller 3 000 réfugiés depuis le Tchad et le Niger d'ici 2019. Le HCR s'est [félicité](#) du début de ces opérations, d'autres transferts étant prévus dans les semaines à venir.

Nouvelle collection : « L'essentiel » sur la prise en charge et l'accueil des MIE

En octobre 2017, France terre d'asile a [lancé](#) une nouvelle série de publications intitulée « L'essentiel » afin d'informer les professionnels et de fournir une vision d'ensemble sur une thématique particulière. Le premier numéro se concentre sur la prise en charge et l'accueil des mineurs isolés étrangers en France. Il traite de toutes les étapes du parcours d'un mineur isolé étranger (MIE) : l'évaluation de l'âge,

l'accèsion au service de protection de l'enfance, la représentation légale, l'accès à la scolarité, la formation professionnelle, la santé, l'accèsion à la majorité et les possibilités de régularisation du séjour. Cette brochure fait part de la réglementation en vigueur mais également des enjeux et des défis que pose l'accompagnement des MIE par les professionnels.



Nouveau dispositif d'évaluation de la situation administrative des personnes étrangères hébergées

Une [circulaire](#) du 12 décembre 2017 demande aux préfets de mettre en place des équipes mobiles composées notamment d'agents de la préfecture qui se rendront dans les hébergements d'urgence afin de procéder à l'évaluation de la situation administrative des ressortissants étrangers sur la base d'un recensement effectué au préalable par le gestionnaire. L'objectif est de permettre une orientation « adaptée » selon le statut : vers un logement pérenne pour les réfugiés, vers un dispositif spécifique d'hébergement pour les demandeurs d'asile. Pour les personnes dont la situation « semble litigieuse », un examen de leur situation pourra être proposé conduisant à la délivrance d'un titre de séjour ou au contraire à une mesure d'éloignement. Deux informations du 4 et 12 décembre 2017 viennent préciser ce dispositif : l'une [prévoit](#) des hébergements différenciés selon la procédure à laquelle est soumis le demandeur d'asile, notamment pour les « dublinés » placés près de pôles Dublin destinés à faciliter leur transfert. L'autre [fixe](#) un objectif de mobilisation de 20 000 logements destinés au relogement des réfugiés en vue d'une intégration durable. Dans un communiqué, 25 associations dont France terre d'asile [ont](#) saisi le Défenseur de droits à propos de ces différentes instructions : elles estiment, en effet, que ce système conduira les étrangers à ne plus appeler le 115 et à chercher un hébergement de peur d'être contrôlés et expulsés et que cela viole le principe d'accueil inconditionnel.

LA LETTRE DE L'ASILE ET DE L'INTÉGRATION

Une publication de [France terre d'asile](#)

Directeur général : Pierre Henry

Comité de rédaction :

Marine François, Guzal Mingalimova, Fatiha Mlati, Myriam Olivier, Fella Ould Hocine, Clémentine Reyntjes, Stéphanie Soliva, Hélène Soupios-David, Lucie Thibon.

Cette lettre est réalisée dans le cadre des projets européens soutenus par le fonds asile, migration, intégration.

ISSN : 1769-521-X

